



## SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

## Mot du Ministère

Piégeurs de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, voici notre nouveau bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage dans la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches



## Gros plan sur le lynx du Canada

### Une espèce populaire mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans).



Cependant, malgré ce plan de gestion, le piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure).

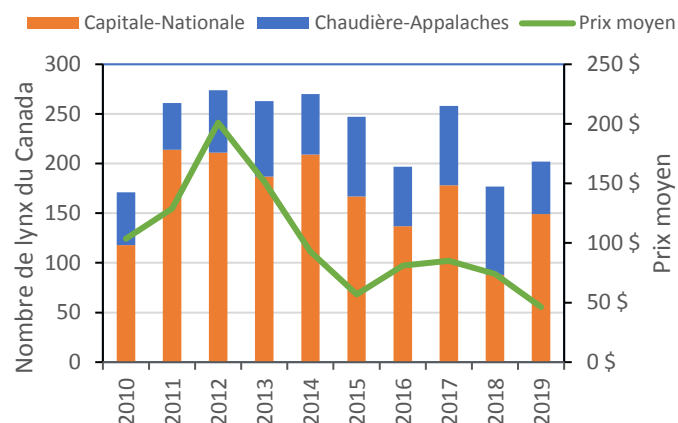


## Portrait de la récolte dans la région

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

Dans les deux dernières années (2018-2019 et 2019-2020), des baisses de récolte de lynx ont été enregistrées dans la région. En 2018-2019, la baisse observée est attribuable principalement à une plus faible récolte dans les UGAF 39 et 41 de la Capitale-Nationale (seulement 88 lynx récoltés contrairement à une moyenne de 180 habituellement). En 2019-2020, la baisse est plutôt attribuable à la région de la Chaudière-Appalaches, où la

récolte est passée d'une moyenne habituelle de plus de 70 lynx à 53. Au contraire, dans la Capitale-Nationale, c'est autour de 150 lynx qui ont été récoltés en 2019-2020. Il est donc possible que cela soit contextuel, et que ce ne soit pas une tendance qui va perdurer. La récolte de lynx dans la Capitale-Nationale représente plus de 70 % des prises totales de la région.



*Nombre de lynx du Canada ayant fait l'objet de transactions et prix moyen des fourrures depuis 10 ans dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches*

On note une tendance à la baisse du nombre de piégeurs actifs dans les deux régions, notamment sur le territoire libre. En effet, il y avait en moyenne 160 piégeurs actifs sur le territoire libre dans la Capitale-Nationale et près de 200 dans Chaudière-Appalaches jusqu'en 2015, alors qu'en 2019-2020, on n'en compte plus que 100 dans la Capitale-Nationale et 125 dans Chaudière-Appalaches. Il est probable que l'effet combiné de la fermeture de la maison d'enchères North American Fur Auctions (NAFA) et du prix moyen des fourrures (par exemple : < 50 \$ pour un lynx) ait un rôle à jouer dans la baisse du nombre de piégeurs sur le territoire libre. Cependant, cette baisse semble moins marquée que dans d'autres régions du Québec. Globalement, 20 % des 569 piégeurs actifs dans la région ont capturé au moins un lynx du Canada en 2019-2020.

À l'image de la récolte, le rendement est supérieur dans la Capitale-Nationale (0,83 lynx transigés pour 100 km<sup>2</sup> en



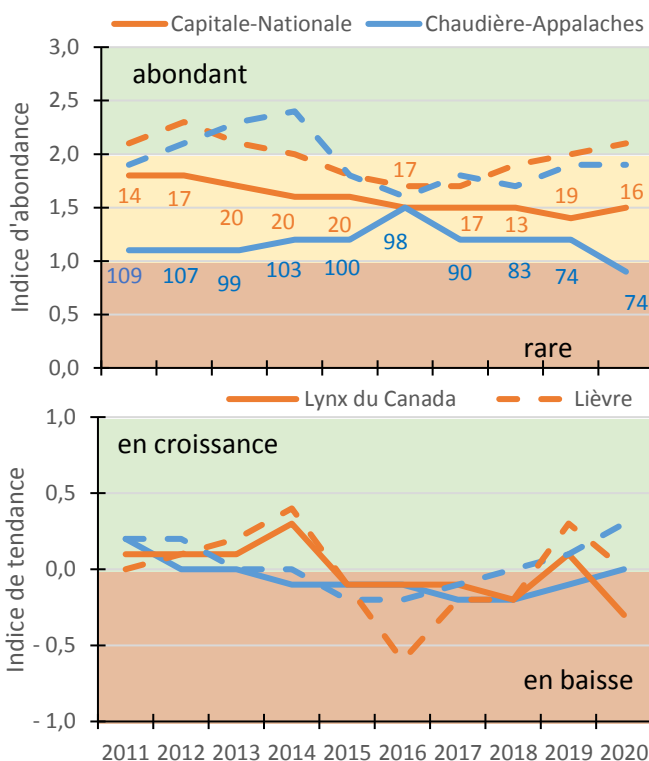


moyenne depuis 10 ans) par rapport à la Chaudière-Appalaches (0,44 lynx transigés pour 100 km<sup>2</sup> en moyenne depuis 10 ans). Cependant, la tendance est à la baisse dans la Capitale-Nationale. Durant la dernière saison de piégeage, les UGAF avec terrains de piégeage enregistraient des rendements deux fois supérieurs aux UGAF composées de territoires libres.

Le succès de piégeage des lynx est assez faible, la moyenne étant d'environ 4 lynx capturés pour 1 000 nuits-pièges (pour 2018-2019 et 2019-2020), et ce, dans les deux régions. Cependant, si on inclut les collets dans lesquels les lynx peuvent être capturés, le succès se situe plutôt à moins de 1 lynx pour 2 000 nuits-pièges. Les piégeurs qui ont retourné leur carnet ont déployé un effort moyen de 1 670 nuits-pièges pour le groupe des canidés et des félins dans la Capitale-Nationale et de 5 170 dans Chaudière-Appalaches. Si on exclut les collets, l'effort moyen est de seulement 245 nuits-pièges dans la Capitale-Nationale et de 525 dans Chaudière-Appalaches. Les collets sont donc définitivement plus populaires que les autres types de pièges.



Les piégeurs des deux régions jugent que le lynx du Canada est commun et que ses populations sont relativement stables. Cependant, ils ont remarqué une baisse d'abondance lors de la dernière saison dans Chaudière-Appalaches. Le lièvre, sa proie principale, est commun et abondant dans les deux régions. Dans la Capitale-Nationale, les piégeurs ont noté des variations dans la tendance alors que dans Chaudière-Appalaches, la population de lièvres est relativement stable.

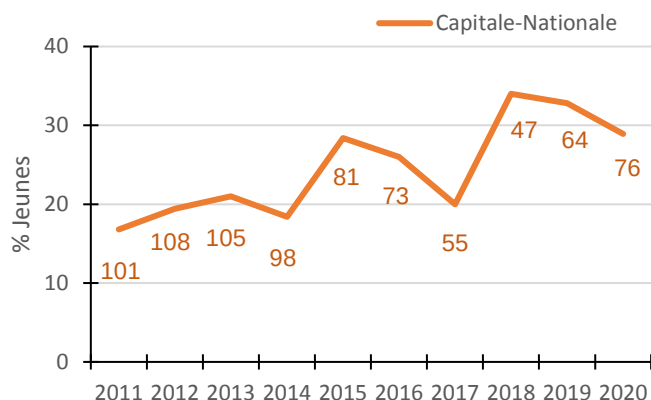


\* Les chiffres correspondent au nombre de carnets reçus.

*Abondance et tendance des populations de lynx du Canada et de sa principale proie, le lièvre, depuis 10 ans dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches*



La proportion de jeunes capturés est élevée depuis la mise en place du plan de gestion, ce qui indique que la production de jeunes est suffisante et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de l'abandon du quota actuellement.



\* Les chiffres correspondent au nombre de lynx dont le groupe d'âge était connu.

Pourcentage de jeunes de l'année parmi les lynx déclarés dans le Carnet du piégeur depuis 10 ans dans la région de la Capitale-Nationale. Le nombre de lynx pour lesquels le groupe d'âge était connu était trop faible dans Chaudière-Appalaches (<15) pour être présenté.

Au cours des trois dernières années, on remarque que la majorité des lynx du Canada ont été capturés à l'ouverture du piégeage (fin d'octobre–début de novembre).

Globalement, les populations de lynx du Canada se portent bien dans les deux régions, même si la récolte est en légère baisse.

## État des populations d'animaux à fourrure

Le fleuve Saint-Laurent représente une frontière nette entre les deux régions. Certaines espèces sont plus rares, voire absentes dans une région, mais communes dans l'autre. Ainsi, le coyote, le lynx roux et le pékan sont rares dans la Capitale-Nationale alors que le loup (absent) et la martre le sont dans Chaudière-Appalaches. Selon les piégeurs, la grande majorité des espèces sont stables dans les deux régions à l'exception du coyote, qui était jugé en baisse, et de la martre, en hausse, dans Chaudière-Appalaches, en 2020-2021.

|                   | Capitale-Nationale |          | Chaudière-Appalaches |          | Province  |          |
|-------------------|--------------------|----------|----------------------|----------|-----------|----------|
|                   | Abondance          | Tendance | Abondance            | Tendance | Abondance | Tendance |
| Belette           | 2,1                | →        | 2,2                  | →        | 2,1       | →        |
| Castor            | 1,8                | →        | 1,5                  | →        | 1,9       | →        |
| Coyote            | 0,5                | →        | 2,1                  | ↓        | 1,1       | →        |
| Loup              | 1,6                | →        | -                    | -        | 1,2       | →        |
| Loutre de rivière | 1,6                | →        | 1,1                  | →        | 1,6       | →        |
| Lynx du Canada    | 1,6                | →        | 0,9                  | →        | 1,3       | →        |
| Lynx roux         | 0,1                | →        | 0,6                  | →        | 0,2       | →        |
| Martre            | 1,9                | →        | 0,3                  | ↑        | 1,6       | →        |
| Mouffette rayée   | 1,6                | →        | 1,9                  | →        | 1,3       | →        |
| Pékan             | 0,8                | →        | 1,9                  | →        | 1,2       | →        |
| Rat musqué        | 1,9                | →        | 1,6                  | →        | 1,7       | →        |
| Raton laveur      | 1,1                | →        | 2,1                  | →        | 1,1       | →        |
| Renard roux       | 2,0                | →        | 1,9                  | →        | 1,8       | →        |
| Vison             | 1,7                | →        | 1,5                  | →        | 1,6       | →        |

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse



Nous notons une baisse importante dans le nombre de carnets reçus chaque année (342 pour l'ensemble de la province en 2020-2021). Cela nous préoccupe puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'informations. Nous encourageons donc les piégeurs à remplir leur carnet et à le retourner au Ministère et, ainsi, à contribuer à la bonne gestion des espèces.

## Actualités

### Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq).

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commercer de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec).

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les Normes internationales de piégeage sans cruauté ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

[mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp).

### Actualités régionales

Depuis 2019, la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches (DGFa 03-12) réalise un suivi télémétrique de la population de loups gris dans l'aire de fréquentation de la population de caribous forestiers de Charlevoix. Les objectifs de ce suivi sont,

entre autres, d'actualiser les connaissances sur la dynamique de cette population de loups, d'étudier l'utilisation de l'espace (domaines vitaux et déplacements) des individus suivis et de mieux comprendre les interactions entre ce prédateur et ses proies (dont le caribou). Vingt-trois loups adultes fréquentant la réserve faunique des Laurentides ont été munis d'un collier télémétrique depuis 2019. Huit sont toujours actifs à ce jour.



En 2020, la DGFa 03-12 a mis sur pied un projet d'intensification et de valorisation de la récolte du loup et du castor dans l'aire de fréquentation de la population de caribous forestiers de Charlevoix dont la situation est critique. Ce projet a pour but de diminuer ponctuellement la pression de prédation sur les caribous pendant l'hiver, une période de grande vulnérabilité de ce cervidé classé parmi les espèces vulnérables. Ce projet est réalisé en collaboration avec la FTGQ et l'Association régionale des piégeurs de la Capitale-Nationale. La participation des piégeurs de la région est excellente et se poursuivra pour une deuxième année dès la saison de piégeage qui débutera le 18 octobre 2021.

La FTGQ et le MFFP ont mené conjointement un projet ayant pour d'évaluer la santé des populations de martres dans la Capitale-Nationale. Des carcasses de martres ont été collectées auprès des piégeurs dans certains terrains de piégeage où l'aménagement forestier était soit sous forme de coupes agglomérées ou en mosaïque, ainsi que





sur des terrains plus faiblement perturbés (témoins). La condition physique des mères a été évaluée à partir de plusieurs indicateurs, tels que la quantité de gras accumulé sur les reins et le niveau de stress des animaux. En effet, il est possible de mesurer l'accumulation à long terme (plusieurs mois) du stress des animaux à partir d'échantillons de poils et de griffes. Les résultats ont montré que le stress des mères n'était pas lié à la qualité de leur habitat environnant. Ce sont d'autres raisons (disponibilité de nourriture? présence de compétiteurs?) qui semblent influencer le niveau de stress chronique chez cette espèce. Un article plus détaillé est paru dans le numéro d'automne du *Coureur des bois*.



## Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette

étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de la capture de l'ours (immobilisation chimique) et sa mort.



Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.

